

## Consultation - gestion de comportement

---

Les Services d'inclusion pour jeunes enfants, en collaboration avec les consultantes-ressources, offrent des consultations en matière de comportement aux services de garde agréés pour tout enfant admissible au SIJE.

Une fois qu'un besoin en comportement a été établi, la consultante-ressource déterminera si d'autres services en comportement sont impliqués et/ou s'il a lieu de recommander à la famille de procéder à une demande d'aiguillage. La consultante-ressource peut également demander le soutien de la consultante en comportement du SIJE.

Le personnel éducateur, avec le soutien de la consultante-ressource, évaluera l'environnement du service de garde et leurs incidences sur le comportement, recueillera des données et mettra en œuvre les stratégies de prévention recommandées, qui incluent l'enseignement de nouvelles habiletés et documentera le progrès de l'enfant.

Le personnel éducateur sera appelé à travailler en collaboration avec les consultantes afin d'évaluer le progrès de l'enfant. La gestionnaire devra coordonner des rencontres avec son équipe en vue d'assurer la mise en œuvre et la viabilité des stratégies fournies.

Le but est d'appliquer les stratégies de prévention de façon constante qui, en fin de compte, aidera tous les enfants du programme.